

Le 13 mars 2019

Communiqué de presse

Un numéro azur pour accompagner les entreprises franciliennes dans le cadre du Brexit

En l'absence d'accord, le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne le 29 mars 2019 sans période de transition et sera considéré comme un pays tiers, avec lequel n'auront été conclus ni accord commercial (comme un accord de libre-échange ou une union douanière), ni accords sectoriels (aviation, visas, accord en matière sanitaire ou phytosanitaire). Cette situation pourrait être lourdement pénalisante pour les entreprises franciliennes exportatrices en Grande Bretagne. La CCI Paris Ile-de-France met en place un nouveau service pour les accompagner dans cette période à risques.

Soucieuse des conséquences et de l'impact économique du Brexit sur ses ressortissants, la CCI Paris Ile-de-France met en place un numéro azur destiné à répondre autant que possible aux questions que se posent les entreprises. Ce numéro, **0 810 574 440** (service gratuit + tarif d'un appel local) est opérationnel depuis aujourd'hui.

« Quelles que soient les conditions du retrait, avec ou sans accord, les entreprises franciliennes veulent identifier les conséquences du Brexit sur leurs activités afin de s'y préparer au mieux. C'est pourquoi nous mettons en place, via notre Centre de Relations Clients (CRC), une équipe de conseillers spécialement formés pour répondre à leurs interrogations et à leurs besoins d'anticipation » précise Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France.

La CCI Paris Ile-de-France a déjà organisé une série de réunions d'information sur le sujet dès novembre 2018 dans ses CCI départementales et territoriales. Les prochains rendez-vous auront lieu vendredi 15 mars à la CCI Val-de-Marne (Créteil) et mardi 19 mars à la CCI Seine-et-Marne (Serris).

Relations presse

CCI Paris Ile-de-France

Isabelle de Battisti - 01 55 65 70 65 – idebattisti@cci-paris-idf.fr

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)